



Déclaration liminaire CTMJS du 23 juin 2022

Le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde ...

Dans une République fracturée, divisée d'abord sur l'acte même de voter et, parmi les votants, divisés sur les projets -si ce n'était que cela ce ne serait que très normal- mais d'abord aveugles sur les conséquences du réchauffement climatique, sur les conséquences des inégalités et surtout sur le statut de l'humain, sur les droits humains au sens de l'article 1 du préambule de la Constitution, Dans cette république étrillée, osons réaffirmer qu'une politique publique d'éducation populaire est une mesure de salubrité politique.

C'est à la Libération que le gouvernement d'alors a investi l'éducation tout au long de la vie, conçue comme une éducation politique, et pas comme une formation à l'emploi. Il a créé une direction de l'éducation populaire au sein du ministère de l'éducation. Car les tortionnaires nazis et miliciens étaient parfaitement éduqués, ils écoutaient Mozart, ils allaient au théâtre, lisaient le grec et le latin, appréciaient le cinéma, le patrimoine, ... mais ils mettaient leur intelligence au service d'une certaine idée de la Nation. Une nation « épurée », disaient-ils permettrait de résoudre les difficultés économiques, l'ordre remplacerait le chaos, les inégalités ne seraient qu'identitaires ou de naissance, ...

Jean Guéhenno nommé à la tête de cette direction a fixé le cap d'une éducation au sens critique au delà de l'école. Les parents, les habitants des villes et des villages étaient invités à pratiquer ensemble le chant choral, le théâtre, le cercle de lecture ... par des instituteurs prolongeant l'école au delà des murs et du temps dédié aux seuls enfants. Cette direction formait des formateurs, créait des réseaux de spécialités, des stages de spécialités, ...

Nous en sommes-là, encore et toujours. L'éducation populaire est plus que jamais nécessaire mais elle est toujours écartée.

A la Libération, les débats de l'Assemblée Nationale ont porté sur la question du rôle de l'Etat en direction de la jeunesse. Françoise Tétard, en historienne, a parfaitement documenté et analysé ces débats. Ils portaient sur la question de l'encadrement de la jeunesse : mouvement unique ou multiplicité des mouvements ? Compte tenu de l'expérience des chemises noires et des chemises brunes, l'Assemblée Nationale avait alors décidé que la pluralité des mouvements de jeunesse permettait de nous préserver des risques d'embrigadement. Nous sommes à un moment de notre histoire collective où cette question n'est pas posée à l'Assemblée. Au lieu d'encourager les différentes formes d'engagement notamment des jeunes et des associations d'éducation populaire comme le prévoit la dernière directive nationale d'orientation, une sous direction en charge du SNU aspire tous les moyens et contredit le sens de ce projet initial.

Nous pouvons aussi évoquer la politique publique de développement du sport qui allie le sport pour tous et l'excellence sportive, aujourd'hui externalisée avant privatisation totale.

Nous sommes face à des choix.

Depuis les résultats des élections législatives de juin qui amplifient les fractures des présidentielles, nous sommes dans l'attente : le gouvernement installé à l'issue des présidentielles sera-t-il maintenu ? Modifié ? Comment ? Dans quels secteurs de l'action de l'Etat ?

Le gouvernement installé jusqu'aux élections législatives de juin 2022 opère une nouvelle fois une partition contreproductive de la sphère ministérielle de la Jeunesse et des Sports. C'est un mauvais augure pour la refondation sur des bases éducatrices de ce ministère aujourd'hui séparé entre une simple direction noyée au sein du MEN côté « Jeunesses » (la DJEPVA) et un ministère des Sports indépendant dédié principalement aux jeux olympiques et paralympiques et qui n'a plus compétence sur les CREPS.

Osons des propositions de refondation pour les ministres actuels ou à venir, leurs cabinets actuels ou à venir.

- 1. Reconstruire un ministère Jeunesse ET Sports,**
- 2. Inscrire l'entité ministérielle recomposée Jeunesse ET Sports dans un grand pôle ministériel éducatif**
- 3. Doter Jeunesse et Sports d'un budget de réparation des amputations subies et d'ambition**
- 4. Redonner du sens aux métiers et missions statutaires dans des politiques publiques mobilisatrices des expertises sur les territoires**
- 5. Maintenir des services de proximité (SDJS/DRAJS) distincts de ceux du MEN avec affectation administrative de tous les personnels en DRAJS.**
- 6. Maintenir le réseau des CREPS, en créer dans les régions qui en sont dépourvues et mieux les associer dans les stratégies locales JS.**
- 7. Ouvrir un chantier cohérent avec le statut d'enseignant sur la formation professionnelle des personnels techniques et pédagogiques, restaurer l'emploi par le recrutement.**

Et encore des colères témoignant de l'inaction ou de l'entêtement à l'irritation

En services cela ne va pas mieux !

Pour qu'un dialogue puisse s'engager il nous manque toujours un bilan et une cartographie des effectifs, des situations des personnels (stagiaire, titulaire, contractuel, etc.), des départs (démission, détachements...) et des spécialités en lien avec les travaux sur les expertises métiers par service et région, sachant que le dernier document transmis au sujet des effectifs par exemple en Bretagne a fait apparaître des grosses erreurs, que nous n'avons pas reçu les éléments de toutes les académies.

Après avoir postulé sur un poste générique de CEPJ, une collègue reçoit un arrêté d'affectation sur un poste de référent SNU. Elle n'a pas postulé sur un poste de chargé de mission SNU. Son arrêté d'affectation ne précise pas sa spécialité. Nous demandons que cet arrêté soit revu.

Les concours viennent de se terminer. Tous les postes ne sont pas attribués. Ces concours posent 2 problèmes : l'attractivité des concours et donc des postes et des missions, ainsi que leurs modalités d'organisation. Sur ce dernier point il est anormal de demander aux correcteurs et examinateurs de

faire du volontariat. Sans lettre de mission, sans possibilité de remplacement dans les services, il ne sera plus possible de trouver des jurys.

Dans quelques semaines, les nouveaux collègues stagiaires participeront à une formation qui depuis 3 ans doit faire l'objet d'un groupe de travail dédié.

Très franchement, un groupe de travail sur la formation professionnelle statutaire est plus prioritaire que le groupe de travail sur l'égalité femmes-hommes convoqué la semaine prochaine.